

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74130
Objet

Acquisition d'un microbus
scolaire

DATE DE CONVOCATION

26 août 1974
DATE D'AFFICHAGE

26 août 1974

Nombre de conseillers en exercice	26
Nombre de présents	18
Nombre de votants	18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le trente août à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, STIPAL,
BUCHET, DUFOUR, COLLE, BARDE, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTRÉAU,
BERLAND, DOMEQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. TETARD, BARRIERE, LARGETEAU, NAULIN, PAPEAU,
RIVIERE, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU

M. DELAIR a été élu Secrétaire.

Le microbus destiné au transport scolaire à l'intérieur de la Ville
a été acquis en 1966 et son kilométrage atteint 150 000 kilomètres.
Des réparations très importantes sont à prévoir dans un proche avenir
et il est apparu indispensable de procéder à son remplacement.
D'autre part, pour permettre le transport éventuel d'adultes,
les places doivent être face à la route et les banquettes plus
larges et un appareil de contrôle de vitesse est obligatoire.

Il est proposé d'acquérir un véhicule PEUGEOT J7 P2 20
transformé permettant le transport de 19 adultes ou 32 enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition de la Société Anonyme Max LABAT, concession-
naire des automobiles PEUGEOT à ROYAN,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

DECIDE :

- d'acquérir un microbus scolaire neuf de marque PEUGEOT type
J 7 P2 20 transformé livré à ROYAN muni de sa carte grise et sous
les garanties d'usage, pour la somme de 41 773,90 F.

- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le marché de gré à gré à intervenir.
- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 903-100 article 2150 du Budget Primitif 1974 et qu'un complément de crédit de 1 773,90 F sera inscrit au même chapitre et article, au budget supplémentaire 1974.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 10 SEPT. 1974
Le Sous-Préfet.





TÉLÉPH. 05.31.04 ET 05.08.12

MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur le Maire de la Ville de ROYAN, Officier de la Légion d'Honneur, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 août 1974.

ET :

d'une part,

Monsieur Max LABAT, Président Directeur Général de la Société Anonyme "Max LABAT" dont le siège social est Zone Industrielle à ROYAN, inscrite au registre du Commerce de MARENNES, sous le n° 73 B 20, immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le n° 743 17 306 0 060.

d'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. - OBJET DU MARCHE

M. LABAT s'engage à livrer à la Ville de ROYAN un microbus scolaire neuf de marque PEUGEOT.

ARTICLE 2. - Les caractéristiques de ce véhicule sont les suivantes :

- type J 7 PZ 20 Symbole 007001
- moteur essence de 9 CV
- capacité : 19 places adultes - 32 places enfants
- pneus spéciaux
- chauffage

ARTICLE 3. - PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Le présent marché est conclu conformément aux dispositions du Code des Marchés, articles 308 à 310 du Livre III du Code des marchés passés au nom des Collectivités Locales, annexé au décret 64-729 du 17.7.1964 modifié ainsi qu'aux dispositions du décret du 28.11.1966 et suivant les annexes I, II et III de la circulaire interministérielle du 1.2.1967 pour les documents contractuels types des marchés des collectivités locales.

ARTICLE 4. - MONTANT DU MARCHE

Le montant du présent marché est limité à la somme de 41 773,90 F T.T.C. correspondant à la fourniture des prestations suivantes :

- Prix du véhicule H.T.V.A.....	18 400,00
Remise exceptionnelle 3 %.....	552,00
	<hr/>
- Transformations ou options H.T.V.A.....	17 848,00
	15 740,00
	<hr/>
TOTAL H.T.V.A. ..	33 588,00
- Port et préparation.....	915,25
	<hr/>
TOTAL H.T.V.A. ..	34 503,25
T.V.A. 20 %	6 900,65
	<hr/>
TOTAL T.T.C.....	41 403,90
- Carte grise et petites fournitures.....	370,00
	<hr/>
TOTAL NET	41 773,90
	<hr/> <hr/>

ARTICLE 5. - GARANTIE

Le matériel objet du présent marché bénéficiera des garanties d'usage, à dater du jour de la livraison soit six mois pour l'échange des pièces dzfectueuses ainsi que la main-d'oeuvre.

ARTICLE 6.- MODALITES DE REGLEMENT

Le matériel livré sera payé comptant, par la Ville de ROYAN dès réception au compte ouvert au Crédit Industriel de l'Ouest agence de ROYAN sous le n° 279 052 530 Q au nom de la S.A. Max LABAT.

ARTICLE 7. - M. LABAT déclare sous peine de résiliation de plein droit, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952.

ARTICLE 8. - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret n° 54-318 du 30 décembre 1954, J.O. du 1er janvier 1955.

Fait à ROYAN, le 30 août 1974

max labat s. a.
Le Fournisseur,

concessionnaire des automobiles

PEUGEOT

3300 commerciale, route de saintes

17200 ROYAN

(46) 05.54.75

Le Président-Directeur Général

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD.



APPROUVÉ

10 SEPT. 1974

Le Sous-Préfet,



TÉLÉPH. 05.31.04 ET 05.03.12

MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur le Maire de la Ville de ROYAN, Officier de la Légion d'Honneur, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 août 1974.

ET :

d'une part,

Monsieur Max LABAT, Président Directeur Général de la Société Anonyme "ax LABAT" dont le siège social est Zone Industrielle de ROYAN, inscrite au registre du Commerce de MARSEILLE, sous le n° 75 B 24, Immatriculée à l'INSEE sous le n° 743 17 344 060.

d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. - OBJET DU MARCHÉ

M. LABAT s'engage à livrer à la Ville de ROYAN un microbus scolaire neuf de marque SAFARI.

ARTICLE 2. - Les caractéristiques de ce véhicule sont les suivantes :

- type J 7 75 20 type 807001
- moteur essence de 7 CV
- capacité : 12 places adultes - 32 places enfants
- pneus spéciaux
- chauffage

ARTICLE 3. - PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu conformément aux dispositions du Code des Marchés, articles 308 à 310 du Livre III du Code des marchés passés au nom des Collectivités Locales, annexé au décret 64-729 du 17.7.1964 modifié ainsi qu'aux dispositions du décret du 28.11.1966 et suivant les annexes I, II et III de la circulaire interministérielle du 1.2.1967 pour les documents contractuels types des marchés des collectivités locales.

ARTICLE 4. - MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du présent marché est limité à la somme de 41 773,90 F T.T.C. correspondant à la fourniture des prestations suivantes :

- Prix du véhicule H.T.V.A.....	18 400,00
Remise exceptionnelle 3 %.....	552,00
	<hr/>
	17 848,00
- Transformations ou options H.T.V.A.....	15 740,00
	<hr/>
	TOTAL H.T.V.A. .. 33 588,00
- Port et préparation.....	915,25
	<hr/>
	TOTAL H.T.V.A. .. 34 503,25
	T.V.A. 20 % 6 900,65
	<hr/>
	TOTAL T.T.C..... 41 403,90
- Carte grise et petites fournitures.....	370,00
	<hr/>
	TOTAL NET 41 773,90
	<hr/>

ARTICLE 5. - GARANTIE

Le matériel objet du présent marché bénéficiera des garanties d'usage, à dater du jour de la livraison soit six mois pour l'échange des pièces défectueuses ainsi que la main-d'oeuvre.

ARTICLE 6.- MODALITES DE REGLEMENT

Le matériel livré sera payé comptant, par la Ville de ROYAN dès réception au compte ouvert au Crédit Industriel de l'Ouest agence de ROYAN sous le n° 279 052 530 Q au nom de la S.A. Max LABAT.

ARTICLE 7. - M. LABAT déclare sous peine de résiliation de plein droit, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952.

ARTICLE 8. - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret n° 54-318 du 30 décembre 1954, J.O. du 1er janvier 1955.

Fait à ROYAN, le 30 août 1974

max labat s. a.
 Le fournisseur
 concessionnaire des automobiles
PEUGEOT
 zone commerciale, route de saintes
 17200 ROYAN
 (46) 05.54.75
 Le Président-Directeur Général

Pour le Maire,
 Le Premier Adjoint,



Guy TETARD.



APPROUVÉ
 ROCHEFORT-S-MER, le 10 SEPT. 1974
 Le Sous-Préfet